



LA QUESTION DE L'UNIVERSITÉ.

Question qui devient de plus en plus brûlante, depuis surtout que les évêques sont descendus dans l'arène! Question qui promet de troubler le diocèse de Montréal pendant plusieurs années! Que va-t-il arriver? On le saura bientôt, car la requête des Jésuites est devant la Chambre locale.

La lutte est entrée dans une phase émouvante, où on voit s'élargir les difficultés qui séparaient les autorités religieuses. Une lettre de l'archevêque de Québec à Mgr. Bourget a fait sensation. Mgr. l'archevêque y affirme qu'après les décrets promulgués par le Souverain Pontife, on ne peut voter en conscience pour l'établissement d'une autre université. Rappelant les paroles de Mgr. Bourget, "Rome a parlé, la cause est finie," il dit que, "Si Rome parle de nouveau, si elle défait ce qu'elle avait fait parce que les circonstances sont changées, à la bonne heure; l'Université Laval et l'archevêque de Québec devront se soumettre et ils ne manqueront pas à leur devoir. Ils ne chercheront pas de faux-fuyants pour en éluder les décrets. La soumission sera franche, loyale, complète, comme il convient à de vénérables enfants de l'Eglise. Mais tant que Rome n'aura pas parlé, ils invoqueront son jugement et regarderont comme criminel tout ce qui tend à le mettre à néant, sous quelque beau prétexte qu'il se couvre.

"Je proteste aussi, Monseigneur, contre l'appel fait à l'opinion publique dans cette affaire qui est pendante devant le tribunal du Métropolitain. C'est une nouvelle inconvenance dont se rend coupable le *Nouveau-Monde*.

"Comme Votre Grandeur ne dit pas un mot de l'invitation que je lui ai faite de plaider l'affaire de l'appel des Sulpiciens, mardi prochain, je suppose que votre député sera à son poste. Je viens de recevoir une réponse des curés appelants qui m'informent qu'ils seront présents par leur député à l'heure assignée."

Le *Nouveau-Monde* dit que cette lettre l'affecte si péniblement qu'il ne veut pas en relever un seul mot, mais il publie une lettre où il dit que la manière de procéder de l'archevêque est injuste et contraire aux procédés les plus élémentaires dans les cours ecclésiastiques. L'auteur reproche surtout à l'archevêque d'avoir dit que si le Saint-Siège se prononce contre lui et l'Université-Laval, ils ne chercheront pas, eux des faux-fuyants pour en éluder les décrets. Il dit qu'il y a dans ces paroles une accusation atroce. Il continue en ces termes:

"Sa Grandeur proteste contre l'inconvenance dont, à son avis, le *Nouveau-Monde* s'est rendu coupable en démontrant que l'appel des Sulpiciens à son tribunal ne valait rien du tout. Les Messieurs de St. Sulpice, n'ayant pas fait mystère de leur nouveau refus d'obéissance à leur Ordinaire, ayant publié partout qu'ils n'obéissaient point parce qu'ils en avaient appelé à Mgr. l'archevêque, quoique leur cas fut de ceux qui n'admettent point d'effet suspensif dans l'appel, le *Nouveau-Monde*, non seulement pouvait, mais devait, pour défendre le bon ordre et la vérité, parler comme il l'a fait.

"Que Mgr. l'archevêque me pardonne ma liberté, mais je crois devoir lui faire remarquer qu'il ne pouvait pas lui, par exemple, traiter publiquement la question du dernier décret émané de Rome dans l'affaire des MM. de St. Sulpice, car en pareille matière tout doit se passer à huis-clos.

"Et puis, quand même le *Nouveau-Monde* aurait donné dans des inconvenances, comme Mgr. l'archevêque le lui reproche, était-ce une raison pour Sa Grandeur de renchérir sur tout ce qui a été vu jusqu'ici en fait d'indiscrétion et d'inconvenance.

"Comme c'est triste encore d'entendre Mgr. l'archevêque terminer sa lettre, dont la raison d'être en apparence est la question de l'Université, en rappelant à Mgr. de Montréal qu'il l'a

citée à son tribunal dans l'affaire de MM. les Sulpiciens et qu'il compte le voir comparaître au jour fixé, par un député au moins. Quelle nécessité de mettre ces choses là sur les gazettes? Hélas! hélas! Ce procédé n'est peut-être pas regardé à Québec comme inconvenant, mais partout ailleurs on le juge tel.

"Quand Mgr. l'Archevêque sera plus calme, il comprendra sans aucun doute qu'il ne pouvait, en bon droit canonique, recevoir l'appel de MM. les Sulpiciens, parce que d'abord cet appel était porté devant lui comme ayant un effet suspensif, et ensuite parce qu'il avait trait à des matières sur lesquelles le droit ne donne pas de compétence au métropolitain.

"Tout cela prouve que quand on est sujet à errer, on ne doit pas trop se presser d'accuser publiquement son prochain de torts très-graves, surtout quand ce prochain est un prince de l'Eglise."

Nous espérons que dans cette question, les membres de la Chambre s'occuperont surtout de l'avantage général du pays, du progrès de l'éducation et des fortes études, qu'il feront en sorte que l'Université qui nous sera donnée, soit une véritable Université, qu'elle s'appelle succursale ou non. Nous espérons qu'ils auront le courage de leur opinion et ne feront pas de cette question une affaire de parti.

Il y aurait un moyen de soutenir et de faire prospérer une Université à Québec et une autre à Montréal, ou une succursale, ce serait une loi qui obligerait les étudiants d'y prendre leurs degrés ou d'y subir leurs examens pour être admis dans les professions libérales. On ferait par là du bien non seulement à ces Universités, mais aussi à la société, en rehaussant le niveau tant abaissé des professions. Voilà, nous l'avouons, la question qui nous préoccuperait le plus dans le moment, car tant qu'il y aura des bureaux d'examineurs si libéraux et si peu particuliers sur la capacité des aspirants, les universités ne seront pas encouragées et il serait inutile d'en fonder une à Montréal. Les jeunes gens iront du côté où l'accès aux professions sera plus facile.

Ce qui précède était écrit, lorsque les journaux ont publié quelque chose qui a été le grand événement de la semaine dernière. L'archevêque de Québec, voulant savoir une bonne fois ce qui se passait à Rome, a envoyé la dépêche suivante:

"Les décrets sur l'Université Laval sont-ils révoqués, et Mgr. Bourget peut-il s'adresser au Parlement avant leur révocation formelle?"

A cette dépêche le cardinal Barnabo a répondu comme suit:

"Non, ces décrets ne sont pas révoqués! Mgr. Bourget ne peut s'adresser au Parlement avant leur révocation formelle!"

On annonçait en même temps que l'archevêque Taschereau partait pour Rome avec M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université Laval, pour soumettre au Saint-Siège toutes ces malheureuses questions qui divisent l'épiscopat, le clergé et les fidèles.

*Deo gratias!*

Nous espérons que cette fois on reviendra de Rome avec une décision qui nous rendra la paix et l'union. Nos hommes publics ont bien assez à faire dans l'ordre politique et national sans qu'on les oblige de trancher des questions où les évêques eux-mêmes ne s'entendent pas. Nous étions à la veille d'imiter les grecs du Bas-Empire qui passaient leur temps à se déchirer à propos de questions théologiques, pendant que tout croulait autour d'eux.

N'est-il pas triste de nous voir perdre notre temps et nos forces dans de pareilles chicanes, lorsque de si grands

intérêts réclament toute notre intelligence, tout notre patriotisme? Si encore de ces luttes devait sortir le bien de la religion, nous nous expliquerions tant de zèle, mais n'est-il pas évident que le contraire arrive, qu'on prend précisément les moyens de ne pas obtenir ce qui pourrait être désirable? Que dirait-on d'un homme qui, pour avoir un sou, risquerait tout ce qu'il possède?—On se moquerait de lui.

Prenons garde que la même chose nous arrive.

Mgr. Lafèche part aussi, dit-on, pour Rome, afin que tous les côtés de la question soient exposés et qu'on ne puisse pas, cette fois, mettre en doute la valeur des décrets qui seront rendus, car du train que les choses allaient, on n'aurait pas eu bientôt plus de confiance en ce qui serait venu de Rome, que de Québec ou de Montréal. Aux prochaines élections, il n'y aurait eu qu'une question dans les journaux, sur les *hustings*, une seule, hors de laquelle point de salut. On ne se serait pas occupé de connaître les vues des candidats sur la colonisation, l'agriculture, l'industrie, l'administration de la justice, sur toutes les questions qui intéressent notre existence nationale; non, pour être élu il aurait fallu être en état de discuter sur le livre du juge Baudry et celui de M. Pagnuelo, savoir la comédie infernale par cœur.

Et on croit que c'est avec cela qu'on fera du peuple canadien un grand peuple! On croit que c'est en nous chicanant à propos de choses pareilles, pendant que les étrangers s'empareront de notre sol et de nos trésors, que nous conserverons et agrandirons notre influence nationale!

Mais non, cela n'arrivera pas, car alors il faudrait croire que nous sommes un peuple condamné à être le jouet et la risée des autres nations.

Voilà pourquoi nous applaudissons à la démarche que vient de prendre Mgr. l'archevêque de Québec, et nous joignons notre voix à celle de tous les véritables amis de la religion et de la patrie pour le prier, ainsi que son honorable collègue Mgr. Lafèche, de nous délivrer du fléau des discordes religieuses, à la peine de noyer dans les flots du *Tibre* tout ce qui a été écrit des deux côtés depuis deux ans.

L. O. DAVID.

WALTER SCOTT.

No. 1. Walter Scott, Avocat, Shérif de Selkirkshire, Greffier des Sessions.

No. 2. Walter Scott, Poète.

No. 3. Walter Scott, Romancier.

Dans une brillante improvisation devant une société savante d'Edimbourg, le premier ministre de la Grande Bretagne, l'Hon. W. Gladstone, avec cette faconde entraînée et variée qui rappelle le grand orateur et l'éminent écrivain, s'écriait naguère en contemplant les flots envahissants de notre éphémère et dissolvante littérature:

"Je regrette profondément de voir que les œuvres de l'illustre Sir Walter Scott, ne sont pas aussi lus que par le passé. Je le regrette et pour la littérature et pour la patrie. Si jamais il exista un écrivain dont les écrits sont un enseignement et pour l'esprit et pour le cœur, c'est bien l'immortel auteur des "Waverley Novels."

Est-ce que les paroles de l'Honorable Chancelier n'ont pas d'autant d'apropos en Canada qu'en Ecosse? Est-ce qu'ici comme ailleurs, l'esprit et le cœur n'ont que faire d'être éclairés?

Passons donc en revue, brièvement, la carrière sociale et lit-